

**Comité Technique de Réseau  
du 31 mai 2021**

**- Généralisation de l'application DÉMÉTER  
(en remplacement de l'application CAISSE) -**

Cette fiche vise à présenter l'application DÉMÉTER dont le déploiement à l'ensemble du réseau en remplacement de l'application CAISSE a débuté le 10 mai 2021, suite aux travaux de développement et de la préfiguration qui a été conduite auprès de deux départements (Gironde et Meurthe-et-Moselle).

**1) L'application actuelle, techniquement obsolète, a fait l'objet d'une réécriture complète**

Un projet de réécriture de l'application CAISSE a été initié compte tenu de son impossibilité de basculer à Windows 10 (à l'instar de nombreuses autres applications micro). La nouvelle application, DÉMÉTER, constitue une réécriture complète de l'application CAISSE qui va largement au-delà d'une simple webisation de l'application actuelle.

Ainsi, l'ensemble des spécifications a été revu par le bureau maîtrise d'ouvrage (bureau 2FCE-1B) et de nouvelles fonctionnalités ont été prévues :

- une base nationale avec une nomenclature des opérations unique et non modifiable par les utilisateurs ;
- la prise en compte de la diversité des organisations du réseau (caisse unique, caisse conjointe, caisse à distance, caisse/sous-caisse) ;
- un accès par tous les comptables du réseau DGFIP<sup>1</sup> afin d'appréhender l'ensemble des nouvelles organisations existantes sur le réseau ;
- des habilitations profilées prenant en compte les différents métiers de teneurs de caisse<sup>2</sup> et dédiées à la supervision, aux contrôles internes et à l'audit<sup>3</sup> ;
- des restitutions au niveau national (SCL/S2FCE/MRA) et local (service comptable, CQC, MDRA) ;
- un archivage sous ATLAS et une traçabilité des opérations sous ITM.

**2) Cette nouvelle application répond aux enjeux du réseau de la DGFIP et offre de nombreuses perspectives**

**Une compatibilité avec les projets « Zéro-Cash » et la géographie revisitée**

L'application DÉMÉTER va couvrir initialement la gestion du numéraire et des cartes bancaires. Il est prévu d'y adjoindre les encaissements via TPE (adaptation au nouveau marché de raccordement) ainsi que la gestion des chèques, dans une prochaine version. Elle peut donc être utilisée par les structures teneuses de caisse sans numéraire.

Elle doit également être installée en mode consultation dans les structures non teneuses de caisse, leur permettant ainsi d'être informées des transferts de recettes ou de dépenses les concernant et émanant des postes teneurs de caisse.

<sup>1</sup> En natif pour le périmètre du SPL et de gestion des impôts des particuliers, et, en consultation pour les professionnels et les structures non teneuses de caisse ou teneuses de caisse sans numéraire

<sup>2</sup> RESPUNIT, CAISSE, SCAISSE, GUICHET

<sup>3</sup> RESPUNIT, SUPLOC, SUPNAT, AUDIT

Enfin, l'application sera étendue aux COM (Saint-Pierre et Miquelon, Wallis et Futuna, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française) lors de la prise en compte des opérations en Francs-Pacifique. Pour le moment, les structures de ces territoires continueront à utiliser l'application CAISSE.

Ainsi, les fonctionnalités de l'application DÉMÉTER permettront à l'ensemble du réseau de la DGFIP de disposer d'information sur les flux de trésorerie les concernant sans pour autant devoir disposer d'une caisse.

### **Des simplifications en matière de tenue de la comptabilité générale**

Les travaux en cours sur le remplacement de DDR3/SCR3 (projet DÉMÉTER 2C) prévoient l'intégration automatique des écritures issues de DÉMÉTER, ce qui assurera une sécurisation forte des données de la comptabilité générale.

### **3) Un déploiement en deux temps en vagues successives à la suite d'une préfiguration réussie**

#### **Quelques chiffres**

Nombre de postes concernés : 3 000 structures (teneurs de caisse ou pas)

Nombre d'utilisateurs concernés : 5 500 utilisateurs

#### **La préfiguration**

L'application DÉMÉTER est en préfiguration depuis le 5 octobre 2020 au sein du département de la Gironde et depuis le 2 novembre 2020 au sein du département de la Meurthe-et-Moselle.

Les retours des utilisateurs soulignent la facilité d'utilisation de l'application, son ergonomie ainsi que les possibilités étendues de consultation. Une FAQ a été mise en place par le bureau 2FCE-1B afin de répondre aux questions les plus fréquentes.

En outre, la préfiguration a permis de corriger certains bugs de l'application et de l'enrichir de nouvelles fonctionnalités attendues par les premiers utilisateurs, à savoir :

- modification des écrans de consultation pour accéder à la pièce-jointe et à son affichage ;
- extension de la fonctionnalité P109 « transfert entre comptables » aux opérations de dépense ;
- état des opérations par catégorie, dès l'arrêté provisoire du module Caisse ;
- sécurisation des opérations issues d'une sous-caisse arrêtée.

Enfin, une série de tests de performance a été réalisée afin de s'assurer de la capacité de l'application à supporter un nombre important de connexions simultanées et satisfaire à la célérité de la réponse apportée à l'utilisateur (délivrance d'une quittance à la suite d'un paiement).

#### **Le déploiement**

Le déploiement de la version V1.0.41 a été acté lors du COPIL du 16 avril 2021. Les modalités retenues pour ce déploiement ont été décrites dans la note de service n°2021/04/414 mise en ligne sur Nausicaa.

Le déploiement est organisé en 8 vagues successives à compter du 10 mai 2021, chaque vague correspondant au périmètre des Délégations interrégionales et intégrant un déploiement sur la totalité des postes dans un délai maximal de 3 semaines.

Dès le 26 avril, les deux départements préfigureurs (Gironde et Meurthe-et-Moselle) ont pu bénéficier de la version de l'application avec les corrections ainsi que les nouvelles fonctionnalités indiquées.

#### **L'accompagnement mis en place**

Très tôt, dès 2019, les différents acteurs du réseau (Délégation, Correspondants Gestion publique...) ont été associés au projet. Notamment, la présentation de l'application et de son déploiement a été faite lors des journées inter-régionales (JIR) comptables qui se sont tenues au cours du 2<sup>e</sup> semestre 2020.

Par ailleurs, le bureau 2FCE-1B a mis en place différents outils qui ont été aménagés pour tenir compte des premiers retours des départements préfigurateurs :

- note de service sur la généralisation avec des éléments de calendrier, ainsi qu'une audio avec les équipes des Délégués du Directeur général ;
- création d'une balf dédiée à l'application (bureau.ce1b-demeter@dgfip.finances.gouv.fr) et d'une communauté wifip (CE-Nat-DEMETER) ;
- inscription dans le circuit d'assistance réseau classique ;
- mise à disposition d'un kit de déploiement comprenant :
  - un diaporama de présentation de l'application et des modalités de déploiement ;
  - un kit de déploiement à l'attention des services comptabilités et des PNC ;
  - une e-formation DÉMÉTER à l'attention des utilisateurs ;
- foire aux questions (FAQ) à la suite des retours des premiers utilisateurs du réseau.